

COMMUNIQUÉ

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Stains, le 22 octobre 2021

Non à la hausse injustifiée des tarifs d'énergie !

Le gouvernement a **une nouvelle fois décidé de sanctionner le pouvoir d'achat des ménages**, en particulier ceux **les plus impactés par les crises sociales et sanitaires**.

C'est le sens de l'annonce que vient de faire la Ministre de la Transition écologique **concernant une flambée de l'électricité pour le début de l'année 2022**.

L'envolée des prix du gaz de 12,6 % reste un nouveau record qui va impacter durement les foyers les plus fragilisés.

Aujourd'hui, **près de 3,5 millions de familles sont en situation de précarité énergétique** ; ce chiffre est en constante évolution.

A Stains, Ville de toutes les solidarités, nous accompagnons au plus près de nombreuses familles en situation de précarité énergétique.

C'est en ce sens que **nous signons tous les trois ans, au travers du Centre Communal d'Actions sociales, une convention avec EDF et GRDF pour lutter contre la précarité énergétique** et ainsi permettre aux stanois de bénéficier d'actions de prévention et d'accès aux différents dispositifs d'aides en matière d'énergie.

Parce que chacune et chacun a **le droit universel à un niveau de vie décent, nous ne pouvons pas accepter cette augmentation des tarifs de l'électricité et de gaz** qui va tendre davantage à la précarité des plus vulnérables.

Parce que les familles sont déjà fortement touchées par la crise économique et sociale.

Parce que le combat pour le droit de vivre dans des conditions dignes est notre fer de lance.

La Municipalité a décidé de prendre un arrêté Municipal symbolique et offensif, gelant les tarifs de l'électricité et du gaz sur l'ensemble du territoire et ce jusqu'à nouvel ordre.

Azzédine TAÏBI
Maire de Stains